

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 juin 2023
Date d'affichage :
6 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, les douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Claude CATRIN -
Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE
MODIFICATIONS DES TARIFS**

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique que dans le cadre du projet d'aménagement et restructuration, il est nécessaire de revoir les tarifs d'accès à la Bibliothèque / Médiathèque Intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Tarifs individuels :

Enfant : gratuit jusqu'à 18 ans
Adulte : 10 €

Tarifs structures :

Etablissements scolaires de la CCS : gratuit
Autres établissements de la CCS et établissements extérieurs au territoire :
Jusqu'à 50 personnes = 2,30 € par pers et par an
De 51 à 100 personnes = 1,50 € par pers et par an
Plus de 100 personnes = 0,80 € par personne et par an

DIT QUE les tarifs seront appliqués au 1^{er} juillet 2023.

DIT QUE cette délibération annule la délibération précédente du 25 mars 2010.

DIT QUE les sommes seront encaissées à l'article 7062 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 15/06/2023